

Monaco U.P.U. 1949-1950

par Jacqus Nolet, A.Q.E.P.

INTRODUCTION

De plus en plus de philatélistes chevronnés et spécialisés dans la philatélie française s'intéressent aux "à côté" des timbres-poste dentelés émis par la France ou des nations apparentées (Andorre, Monaco, etc): tirages intérieurs (dessins préliminaires, maquettes acceptées, épreuves d'état, épreuves d'artiste, épreuves d'atelier, épreuves de couleur, essais de couleur, bons à tirer, etc.) et tirages de luxe (non dentelés, épreuves de luxe, épreuves collectives, blocs-feuillets, etc.) surtout.

Nous voudrions, dans la présente étude consacrée à l'émission du 75 e anniversaire de l'Union Postale Universelle de 1949-1950, analyser en profondeur la série qui fut émise par la principauté de Monaco dans le cadre de cette commémoration internationale.

Non seulement elle présente d'indéniables originalités (dates d'émission, tirage des essais de couleur, coins datés) mais surtout elle offre une variété spectaculaire dans les "tirages spéciaux" ou tirages de luxe (mentionnons entre autres les non dentelés, les épreuves de luxe, les épreuves collectives et les blocs-feuillets).

Une telle étude, espérons-le, amènera les philatélistes à mieux comprendre le cheminement propre à toute émission postale et, surtout, clarifiera définitivement la question des "tirages de luxe" réalisés pour cette série monégasque.

DEVELOPPEMENT

Nous procéderons d'une façon classique pour étudier cette émission commémorative spéciale: après avoir évoqué brièvement les circonstances l'émission (I), nous parlerons de son créateur (II) puis du travail d'impression tant de la première tranche (III) que de la seconde (IV) avant d'entamer la question des tirages spéciaux (V).

I – Les circonstances

La Principauté de Monaco ne pouvait décentrement passer sous silence le 75 e anniversaire de la fondation de L'Union Postale Universelle,



Fig. 1



Fig. 2

fondée en 1874 et dont elle faisait partie effectivement depuis 1875. Il va de soi qu'elle devait souligner l'anniversaire par une émission postale spéciale.

L'administration postale avait donc décidé d'émettre une série de trois timbres-poste (deux pour la Poste ordinaire, un pour la Poste aérienne) vers la toute fin de l'année 1949, plus précisément le 27 décembre (illustration #1).

Un peu plus tard elle se ravisera et décidera d'émettre d'autres valeurs différentes (une pour la Poste ordinaire, et trois pour le Poste aérienne) qui porteront le nombre des timbres-poste émis pour cette série postale à sept vignettes. Ces dernières seront mises en vente le 12 septembre 1950 (illustration #2).

De cette façon Monaco pourra donc s'associer à la commémoration de l'Union Postale Universelle (émission de 1949), tout en célébrant le 75e anniversaire de son appartenance ou adhésion à cet organisme international (émission de 1950).

II – Le créateur

Les responsables de l'Office des émissions de timbres-poste de Monaco firent appel pour



Fig. 3

cette série à l'un des artistes français les plus en vue dans le domaine de gravure en taille-douce: Pierre Gandon (illustration #3).

a) la commande



Fig. 4

Ayant déjà gravé la première Marianne (illustration #4) d'après-guerre et ayant jusque-là une expérience de plus de vingt années de métier, Gandon fut donc chargé en premier lieu d'exécuter un dessin artistique qui servirait pour l'ensemble de la série.

Nous ignorons précisément si les responsables monégasques lui ont donné des indications préalables, mais il est sûr que le traitement du sujet devait avoir une relation quelconque avec la Principauté.



Fig. 5

b) le dessin

Si nous examinons le dessin accepté (illustration #5) par l'Office des timbres-poste de Monaco, force est de constater que l'approche de Gandon était résolument "monégasque".

En effet parmi les trois éléments principaux du sujet accepté, nous remarquons, à gauche, le palais princier. Peut-il y avoir un élément local plus approprié?

Le deuxième élément important de ce dessin consiste en un globe terrestre, placé à droite, et en relation étroite avec le rôle que devait jouer l'Union Postale Universelle (à savoir la transmission du courrier partout à travers le monde).

Enfin, troisième élément fondamental: une colombe et une banderole portant en légende le motif de cette émission postale: 1874-1949 Union Postale Universelle.

Les autorités postales ont dû être satisfaites de cette production artistique de Gandon, puisqu'elles ont accepté son dessin initial et l'ont même chargé de le graver en taille-douce.

c) la gravure

Pierre Gandon s'est donc remis au travail en gravant d'abord le timbre de 25 francs (qui devait correspondre à la valeur indiquée sur la maquette initiale); nous retrouvons une épreuve

d'artiste en noir de cette gravure (illustration #6).



Fig. 6

(1) le "25 francs"

Nous employons à dessein le terme "probablement", car nous ignorons toujours par quel poinçon (le 15 ou le 25 francs) Gandon a commencé son travail: seule la maquette pourrait nous l'indiquer d'une façon absolument sûre; mais malheureusement nous ne l'avons pas encore vue ... ! Et ceux qui pourraient nous permettre d'y accéder nous le refusent systématiquement ... pour des raisons dérisoires à notre point de vue.

Mais d'après les dates connues du tirage de l'émission du 27 décembre 1949, nous croyons que ce fut le "25 francs" ... car cette vignette fut imprimée au tout début du mois (le 2 décembre) tandis que les deux autres le furent ultérieurement (entre les 6 et 8 décembre).



Fig. 7

(2) le "15 francs"

Comme on aura dans cette série postale des valeurs de poste ordinaire, Gandon grava un autre poinçon portant la valeur faciale de 15 francs et le mot "Poste" (illustration #7). Comme il s'agissait d'une vignette différente, nous aurons donc une autre épreuve d'artiste en dépit du fait qu'il s'agit toujours du même dessin original.

L'existence d'une seconde "épreuve d'artiste" pour une série postale de trois valeurs comportant le même dessin demeure exceptionnelle. En effet la pratique courante en France, à cette époque et même aujourd'hui, consistait

à ne tirer qu'une seule épreuve d'artiste se rapportant à une des valeurs faciales de la série postale en question.

Voilà pourquoi nous ne retrouvons pour l'ensemble de cette série postale comme épreuves d'artiste que celles du "15 francs" (Poste ordinaire) et le "25 francs" (Poste aérienne). Quant aux autres valeurs, elles n'existent tout simplement pas!

III – Le travail d'impression

Dès que le graveur désigné avait terminé son travail sur le poinçon initial (25 francs) ou les autres poinçon (15 et 25 francs), l'Atelier du Timbre pouvait commencer le travail technique qui conduirait à l'impression des timbres-poste dentelés de cette émission spéciale: épreuves d'atelier, épreuves de couleur, bons à tirer, molettes et cylindres, et enfin l'impression proprement dite.

a) les épreuves d'atelier

Avant de donner son approbation finale au travail réalisé par le graveur, l'Atelier tirait, à partir du poinçon gravé non encore durci, trois épreuves d'atelier de couleur sépia afin d'effectuer une vérification définitive de la gravure réalisée par Pierre Gandon.

Dès que les responsables donnaient leur accord, le processus technique de l'imprimerie d'Etat pouvait véritablement être enclenché.

Comme déjà plus de quarante années se sont écoulées, il devient de plus en plus difficile de trouver là où les épreuves d'atelier correspondant à ces trois valeurs postales. Quoi qu'il en soit, elles doivent sûrement exister même si nous n'avons pu encore mettre la main sur l'une d'entre elles, malheureusement si rares de nos jours.

b) les épreuves de couleur

A cette époque les timbres monégasques, tout comme ceux de la Métropole, étaient habituellement imprimés en une seule couleur. Voilà pourquoi l'Atelier du Timbre de France réalisait des "épreuves de couleur" à partir du coin gravé pour permettre aux responsables de fixer leur choix définitif des teintes.

Toujours à la même époque, l'Imprimerie ne tirait les épreuves de couleurs que pour une seule des valeurs de la série, quitte à dépasser le chiffre habituel de quinze couleurs et de pousser les essais jusqu'à 33 teintes (un cas exceptionnel). Nous pouvons croire qu'on a suivi cette même politique pour la commande originant de l'Office des timbres-poste de Monaco.

Un autre fait peut motiver l'hypothèse précédente "à savoir que ce fut le 25 francs qui fut gravé en premier", c'est que l'Atelier a tiré les "épreuves de couleur" à partir du poinçon de ce timbre de 25 francs.

Quelle que soit la bonne explication, il reste certain que l'Atelier a réalisé des épreuves de couleur pour cette série postale qui devaient permettre aux responsables de fixer le choix définitif de certaines teintes.

c) les bons à tirer

A partir donc, d'une quinzaine d'épreuves de couleur tirées du poinçon durci à l'acide, l'Office des timbres-poste de Monaco pouvait effectuer un choix judicieux.

Habituellement le ou les "bons à tirer" d'une émission postale se retrouvent dans les archives philatéliques de l'Etat qui passe la commande. Nous attendons toujours une réponse de cet Office pour avoir des photographies des "bons à tirer" de ces trois premières valeurs afin de déterminer avec précision quelle est la nuance exacte qui fut utilisée pour celles-ci et surtout à quel moment furent prises ces décisions. Espérons avoir le même service qu'au Musée de la Poste, à Paris!

d) les molettes et cylindres

L'Atelier procéda donc immédiatement, après un examen attentif des épreuves d'atelier, à la confection des molettes nécessaires à l'impression de ces timbres-postes dentelés.

(1) les molettes

Il semble que l'on ait confectionné des molettes comprenant vingt-cinq cases seulement comme nous le démontrent les feuilles d'essais de couleur ultérieures que nous avons en notre possession maintenant, selon un schéma classique de cinq rangées horizontales comprenant chacune cinq vignettes postales (voir illustration #12).

(2) les cylindres

Il n'y aura qu'un seul cylindre si on imprime le timbre-poste en une seule couleur, ce qui sera le cas de toutes les valeurs imprimées durant l'année 1949 (5 fr., 15 fr. et 25 francs), et d'une seule lors de l'émission de 1950 (10 francs).

Alors que le tirage de 1950 verra une impression bicolore pour les trois hautes valeurs de la Poste aérienne (40 fr., 50 fr. et 100 fr.). Quand deux couleurs sont utilisées, une seule molette est nécessaire (elle servira de support à l'impression) mais deux cylindres doivent être montés (un cylindre par couleur utilisée).

e) l'impression des timbres dentelés

A partir des EPREUVES DE COULEUR déjà mentionnées, on a choisi par conséquent les nuances définitives des diverses vignettes constituant cette émission postale commémorative en l'honneur du 75 e anniversaire de la fondation de l'Union Postale Universelle.



Fig. 8

(1) dates

Il est probable que l'on ait imprimé ces timbres-poste (illustration #8) à la toute fin de l'automne 1949, selon les indications maintenant disponibles; d'ailleurs l'Atelier a imprimé ces vignettes postales avec des "coins-datés": ce qui nous permettra de dater le ou les tirages requis pour l'impression de ces timbres-poste (illustration #9).



Fig. 9

En voici rapidement les dates pour la première émission datée du 27 décembre 1949: pour le "15 francs", on a procédé sur deux journées (les 7 et 8 décembre); pour le "15 francs" le tirage fut étalé également sur deux jours (6 et 7 décembre); enfin le "25 francs" nécessita deux jours (2 et 3 décembre). Nous nous basons évidemment sur les pièces que nous possédons relativement à cette émission.

Le catalogue spécialisé de A. Novo consacré aux timbres-poste de Monaco confirme ces

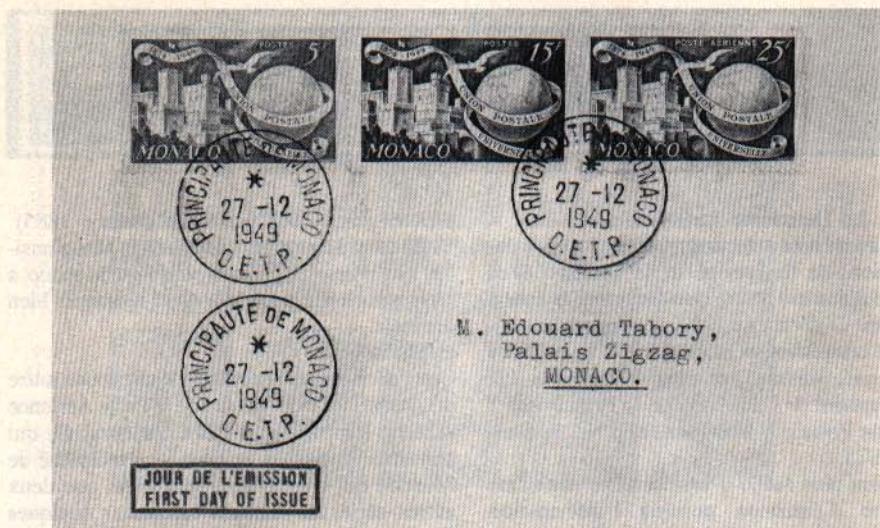


Fig. 10

données en affirmant que les coins datés de cette première émission postale, mise en vente le 27 décembre 1949, indiquent l'année 49 (page 98) pour le coin-daté.

(2) nombre

D'après le même catalogue spécialisé (A. Novo) et aussi d'après le Maury de 1978 (page 271), il semble que l'on ait tiré cette série postale à 100 000 exemplaires au total pour chacune des sept valeurs. Ce chiffre constituait jusque là le nombre généralement admis pour le tirage réel de cette émission commémorative.

Maintenant, grâce aux chiffres de tirage des timbres-poste de Monaco fournis par monsieur H. Chiavassa, qui fut longtemps le chef des émissions et même le directeur de l'Office des Timbres-poste de Monaco, dans sa brochure intitulée 'Emissions postales de timbres-poste de la principauté de Monaco de 1919 à 1972', nous sommes sûr des chiffres de tirage réel de chacune des trois valeurs émises en 1949: le '5 francs' fut tiré à 354,650 exemplaires, le '15 francs' à 345,000, et le '25 francs' à 304,650. Ces informations officielles précisent par conséquent les tirages fournis par Novo (page 98) et Maury (page 271) relatifs à cette émission.

(3) presses

Grâce aux diverses feuilles complètes que nous avons pu consulter, nous sommes en mesure d'indiquer quelle presse de l'Atelier du Timbre a servi à imprimer chacune de ces valeurs.

Il s'agit de la presse 1 S 4 pour le '5 francs'

et le '15 francs', tandis que la presse 1 H 1 imprime le '25 francs' de la Poste aérienne, qui fait partie de la même émission du 27 décembre 1949.

(4) numéros de feuille

Dans la partie supérieure gauche d'une feuille complète se révèle le numéro d'ordre de chaque feuille imprimée. C'est là une précieuse indication quant à l'ordre d'impression de ces vignettes par chacune des presses de l'Atelier du Timbre déjà mentionnées.

La feuille des timbres du '5 francs' porte le numéro 14808, celle du '15 francs', le numéro 21390 tandis qu'on lit le numéro 20289 pour le '25 francs'. Par conséquent, nous pouvons imaginer l'ordre d'impression de ces feuilles.

f) la vente

La mise en vente de cette série postale commémorative et qui comprenait trois valeurs (deux de Poste ordinaire, et une de Poste aérienne) eut lieu le 27 décembre 1949, date confirmée par un pli "premier jour" (illustration #10).

Nous pouvons même ajouter que les quantités vendues aux guichets de la Principauté: le '5 francs' (291,200), le '15 francs' (272,000) et le '25 francs' (135,500). Ces données nous éclairent singulièrement sur la popularité de cette émission et sur les chiffres de tirages de cette émission commémorative.



Fig. 11

IV – La Deuxième Emission

Nous avons noté précédemment que l'Office des émissions de timbres-poste de Monaco avait décidé d'émettre, outre cette première émission datée du 27 décembre 1949, une deuxième tranche de cette émission (illustration #11), au cours de l'année suivante, et ainsi souligner le 75e anniversaire de l'adhésion de la Principauté à l'Union Postale Universelle, au cours de l'année 1875.

Il sera plus facile d'étudier cette deuxième tranche d'émission puisque l'information relative à cette dernière nous est fournie soit par la première tranche déjà analysée, soit par les pièces philatéliques que nous possédons.

a) décision

Cette décision constitue également, d'après nous, une autre originalité importante de cette série postale monégasque.

Nous ignorons toujours à quel moment les autorités prirent une telle décision, mais cette dernière ajouta concrètement quatre autres vignettes (10 fr., 40 fr., 50 fr. et 100 fr.) à celles qui furent émises initialement (5 fr., 15 fr. et 25 fr.).

Il est toutefois probable que cette décision fut prise durant le dernier trimestre de l'année précédente (première explication possible), soit au tout début de l'année 1950 (deuxième possibilité) car les "essais de couleur" pour la deuxième tranche de cette série postale datent du mois d'août!

b) origine

Nous croyons être en mesure d'expliquer maintenant pourquoi l'Office des émissions de timbres-poste de Monaco a décidé d'émettre une seconde tranche pour cette émission commémorative spéciale. Rappelons que Monaco est devenu membre de l'Union Postale Universelle durant l'année 1875, soit tout juste un an après la fondation de l'U.P.U. par Heinrich von Stephan. Peut-être que Monaco, en émettant cette seconde tranche, le 12 septembre 1950, voulait manifester le 75e anniversaire de son adhésion à l'Union Postale Universelle (même si elle n'a commencé à émettre des

timbres-poste qu'à partir de l'année 1885). Voilà donc d'après nous la raison le plus plausible qui puisse expliquer pourquoi Monaco a émis cette série postale à deux moments bien distincts.

c) paramètres

Cette décision comportait également une autre originalité: les trois valeurs de la Poste Aérienne seraient imprimées en deux couleurs! Ce qui constitua un précédent pour la principauté de Monaco qui n'avait émis jusque là que deux autres séries de timbres bicolores: quelques valeurs dans la série célébrant le centenaire d'Albert Ier et la série armoires de la Poste Aérienne émise en 1949. Cette décision aura des répercussions fort importantes tant pour la fabrication des tirages intérieurs que pour les tirages de luxe.

d) les essais de couleur

Par conséquent l'Atelier du Timbre a procédé au tirage de quinze feuilles d'essais de couleur "tirés de la planche" afin de permettre aux responsables de choisir encore une fois les teintes définitives.

L'Imprimerie a réalisé ces feuilles d'essais de couleur le 4 août 1950, selon le "coin daté" qui apparaît sur la feuille complète qui fait partie de notre collection personnelle (illustration #12).

Voici brièvement les données techniques qui apparaissent sur cette feuille d'essais de couleur: outre la date déjà mentionnée (-4.8.50), il y aura le numéro de feuille (23162), le numéro de la presse employée (1S1), et les nuances utilisées (Palais 1706, et Evidé 1911).

Les essais de couleur de cette deuxième tranche n'ont été réalisés que dans la valeur du "25 francs" (Maury, page 275) malgré le fait que cette valeur n'ait été imprimée qu'en une seule couleur! Voilà donc un autre paradoxe de cette émission qui peut s'expliquer par l'existence de molettes et de cylindres relativement à cette valeur à l'Atelier, ce qui devait diminuer probablement les délais de travail.

e) impression

D'après les coins-datés (illustration #13) qui se



Fig. 12

trouvent imprimés sur les feuilles de timbres-poste (A. Novo, page 142) dentelés pour ces quatre dernières valeurs, nous apprenons précisément à quelle date l'Atelier du Timbre a imprimé ces quatre vignettes postales.

(1) dates

Le "10 francs" a été imprimé le 18 août 1950, le "40 francs" trois jours plus tard (le 21 août), le "50 francs", le 19 août, tandis que le "100 francs" fut finalement imprimé le 24 août 1950.

(2) presses

Un simple regard sur les feuilles complètes de ces quatres valeurs mises en vente le 12 septembre 1950 nous renseigne d'une façon pertinente sur la presse qui a servi à imprimer ces timbres-postes monégasques.

En voici rapidement la liste pour chacune de ces valeurs: pour le "10 francs", il s'agit de la presse 1 S 1. On s'est servi de la presse 1 P 5 pour le "40 francs". Ce fut la presse 1 S

1 qui a imprimé le "50 francs" et finalement la presse 1 S 1 a également tiré le "100 francs".

(3) numéros de feuilles

Le coin supérieur gauche de ces mêmes feuilles complètes nous renseigne également sur le numéro de feuille que porte chacune des feuilles imprimées: 75977 (10 francs), 47825 (40 francs), 54626 (50 francs) et 35783 (100 francs). Ces numéros se réfèrent évidemment aux feuilles qui sont en notre possession: mais ils nous renseignent pratiquement sur l'ordre d'impression de ces vignettes sur les presses.

(f) tirage

D'autres informations fournies par H. Chiavassa nous permettent de connaître les tirages réels: le "10 francs" à 203,400 exemplaires, le "40 francs" à 154,400, le "50 francs" à 152,400 et le "100 francs" à 153,400.

Ces chiffres indiquent que les autorités postales ont tiré une leçon de la mésaventure de la première tranche mise en vente le 27 décembre 1949: elles ont diminué drastiquement leur commande et l'Atelier du Timbre a fait tourner moins longtemps ses presses rotatives pour cette deuxième commande.

Ce qui signifie que l'ensemble de cette série postale peut se chiffrer exactement à 152,400 exemplaires (le chiffre de tirage le moins élevé étant celui du "50 francs" de Poste aérienne). Ainsi nous sommes en mesure de corriger



Fig. 13



Fig. 14

A. Novo (page 98) et Maury (page 271) qui affirmaient un tirage de 100,000 séries complètes pour cette émission postale.

Le tirage total de cette série postale est par conséquent de 152,400 séries et non plus de 100,000 comme on le pensait généralement dans le passé!

g) la vente

La mise en vente de cette deuxième série (illustration #14), nous l'avons dit précédemment, eut lieu le 12 septembre 1950, une date qui a peut-être un lien avec le moment où Monaco a été admis à l'Union Postale Universelle.

Finalement parlons brièvement des quantités réelles de timbres vendus: les Postes ont vendu 129,525 exemplaires du "10 francs", 182,825 du "40 francs", 119,600 du "50 francs" et seulement 100,725 de la plus haute valeur, le "100 francs".

Toutes ces informations nous permettent d'affirmer qu'il y a eu 100,725 séries complètes qui ont été vendues de cette série commémorative spéciale de Monaco en l'honneur de l'U.P.U.

h) conclusion

Cela posé, nous ne reviendrons plus sur ces informations, présumant que nos lecteurs en tiendront compte en lisant le reste de cette étude.

De même nous ne parlerons plus que d'une série postale, même si elle a été émise à deux moments bien distincts et à un intervalle d'environ six mois.

A Suivre

PLEASE YOUR
PHILATELIC FRIENDS BY
USING STAMPS ON ALL
CORRESPONDANCE

EN AFFRANCHISANT
PHILATELIQUEMENT VOUS
FEREZ PLAISIR A VOS
CORRESPONDANTS

Monaco U.P.U. 1949-1950 (II)

par Jacques Nolet, A.Q.E.P.

V – Les Tirages Speciaux

Maintenant nous abordons peut-être la partie la plus spectaculaire de cette étude, car elle traitera des divers "tirages spéciaux" de cette émission postale: les NON DENTELES, les EPREUVES DE LUXE, les EPREUVES COLLECTIVES et les BLOCS-FEUILLETS.

NON DENTELES

Introduction

Comme nous l'avons montré dans une étude détaillée sur la fabrication du timbre-poste gravé en France pour le XXe siècle (Opus III des Cahiers de l'Académie Québécoise d'Etudes Philatéliques, pp. H1 à H40), à chaque fois que l'Atelier du Timbre de ce pays imprimait une émission dentelée il ya avait automatiquement "tirage spécial" de ces mêmes valeurs en NON DENTELES sur papier spécial plus épais. L'émission monégasque du 75e anniversaire de l'Union Postale Universelle n'échappa point à cette règle immuable depuis le début du XXe siècle.

Développement

L'émission des non dentelés nous réservera de très grandes surprises, même si nous pensions avoir déjà une connaissance approfondie des non dentelés en philatélie française.

a) Existence

Tous les catalogues mentionnent évidemment l'existence de "non dentelés" pour cette émission.

Même si cette émission a fait l'objet de deux tirages distincts (décembre 1949 et septembre 1950), nous avons réussi à nous en procurer une série complète.

b) Particularité

Grâce aux diverses acquisitions faites au fil des années, nous possédons cette série de sept valeurs "non dentelées" sous deux formes particulières: en bord de feuille et en coin de feuille.

La pratique mercantile des négociants français spécialisés en non dentelés nous indique que ces derniers réclamaient un supplément de 20% sur le prix normal des non dentelés avec



Fig. 15



Fig. 16

un bord de feuille (ce qui signifie concrètement un indice de plus grande rareté) et 40% avec "coin de feuille" (quatre unités sur vingt-cinq par feuilles ou 16% du tirage).

(1) bord de feuille

L'illustration du "15 francs" (illustration #15) de cette série postale dans sa version non dentelée montre ce timbre-poste avec un "bord de feuille supérieur".

(2) coin de feuille

Quant aux quatre autres valeurs (10 fr., 40 fr., 50 fr. et 100 fr.), nous les possédons sous la forme d'un "coin de feuille" supérieur avec une indication tout-à-fait spéciale.

L'illustration suivant (numéro #16) montre une haute valeur de cette série postale en non dentelée: soit le "40 francs" et fait ressortir plusieurs caractéristiques intéressantes.

D'abord, comme il s'agit d'un "coin de feuille", nous pouvons voir les guilloches dans



Fig. 17

la marge gauche du coin de feuille dans une teinte GRISE (soit la nuance secondaire de ce timbre-poste bicolore). Ces "guilloches" de "coins datés" non dentelés (illustration #17) de cette émission postale chez un négociant avaient pour but d'empêcher un usage frauduleux de cette marge supplémentaire de papier qui entourait la feuille tant à gauche (c'est le cas ici) qu'à droite.

En deuxième lieu nous trouvons un autre élément significatif: le numéro d'ordre de la feuille imprimée par l'Atelier du Timbre de France. Pour le "40 francs" de la Poste Aérienne, nous lisons le chiffre "50678". Quant aux autres valeurs non dentelées, en voici rapidement la nomenclature: 10 fr. (77636), 50 fr. (60480) et 100 fr. (33877).

Notons brièvement que ces "coins de feuille avec leur numéro d'impression" demeurent des pièces UNIQUES puisqu'elles sont toutes différentes et sont les seules ayant ce numéro.

(3) coin daté

Jusqu'à tout récemment nous ignorions que l'Atelier du Timbre de France avait produit ces non dentelés avec un "coin daté" spécifique, du moins en ce qui concerne ce tirage de luxe.

Nous savions que les "coins datés" existaient pour certains non dentelés réalisés pour des nations apparentées (en particulier Andorre) et peut-être pour Monaco (sans en avoir la preuve matérielle), mais jamais pour la France métropolitaine.

Toutefois l'acquisition d'une série complète français au cours de l'été 89, confirme leur existence même sur des non dentelés de cette émission.

c) Tirage

Jusqu'à récemment nous ignorions le moment exact de l'impression et le nombre total de non dentelés de cette série spéciale.

(1) moment

Grâce à l'existence des "coins datés" sur les feuilles de non dentelés, nous sommes en mesure de déterminer avec précision le moment exact où l'Atelier du Timbre a tiré ces non dentelés.

En comparant les dates fournies par ces "coins datés" du 15 francs" dentelés (illustration #9) et des non dentelés (illustration #17), voici les conclusions auxquelles nous arrivons présentement: ces non dentelés ont été tirés le premier jour du tirage de ces timbres dentelés (première), et ce fut probablement d'abord par les non dentelés qu'a commencé le tirage de ces timbres (deuxième).

(2) nombre

Quant au nombre de non dentelés existant de cette série postale, nous ne le connaissons pas. Mais nous estimons qu'il doit varier entre 1000 (minimum) et 2000 (maximum). D'ailleurs la cote que leur accordent les catalogues français va logiquement dans ce sens!

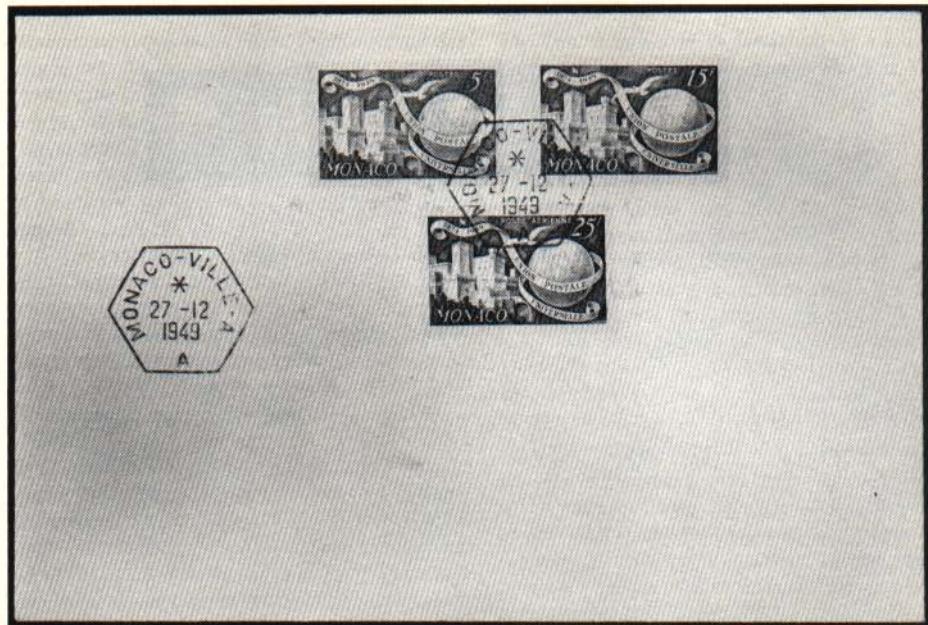


Fig. 18

d) Distribution

Ce que nous savions de la distribution des non dentelés pouvait se résumer ainsi: les non dentelés de Monaco étaient distribués aux collectionneurs un an après l'émission normale des timbres dentelés.

Mais une récente acquisition nous force à corriger cette impression, du moins pour Monaco: les autorités postales en ont distribué des copies soit le jour même de l'émission (ce qui est sûr), soit même avant la mise en vente des timbres-poste dentelés (ce qui est probable).

Nous possédons dans notre collection personnelle deux plis "premier jour" comportant ces non dentelés tant pour la première tranche émise le 27 décembre 1949 (voir l'illustration #18) que pour la deuxième tranche datée du 12 septembre 1950 (illustration #19).

e) Validité postale

Ce qui nous conduit à émettre une idée tout-à-fait étonnante: les autorités monégasques considèrent les non dentelés comme une valeur fiduciaire pouvant affranchir les objets de correspondance.

Jamais jusque là nous n'avions envisagé cette réalité qui peut remettre en question l'attitude traditionnelle de la plupart des spécialistes fran-

çais qui pensaient que les non dentelés sont des "tirages spéciaux" sans pouvoir d'affranchissement.

Voilà par conséquent une très grande originalité offerte par l'émission monégasque consacrée à l'Union Postale Universelle de 1949-1950.

Conclusion

Cette analyse démontre amplement donc, du moins en ce qui concerne les "non dentelés", que cette émission postale commémorative de Monaco sur l'U.P.U. en 1949-1950 réserve d'étonnantes découvertes et de grandes surprises même pour les spécialistes chevronnés!

EPREUVES DE LUXE

Introduction

Comme toutes les émissions postales de la principauté de Monaco de cette époque, des "épreuves de luxe" ont été émises simultanément aux timbres-poste dentelés.

Développement

Mais nous notons une particularité spéciale: non seulement on tira les épreuves de luxe dans la couleur originale des timbres-poste émis (section A), mais aussi en noir (section B).

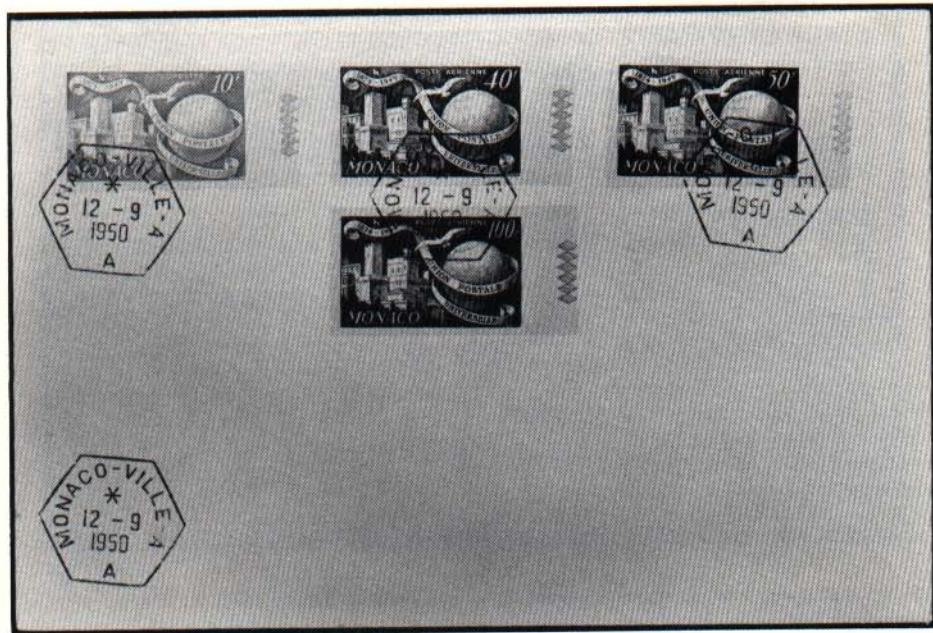


Fig. 19

a) Normales

L'Imprimerie des timbres-poste de Paris réalisa d'abord un tirage normal de ces épreuves de luxe dans les nuances officielles correspondantes à celles des timbres-poste dentelés, ce qui était le pratique habituelle.

Sept épreuves "normales" furent imprimées sur un papier carton mat et moyennement mince: trois pour la Poste ordinaire (5 fr., 10 fr. et 15 fr.), et quatre pour la Poste aérienne (25 fr., 40 fr., 50 fr. et 100 fr.).

Si nous examinons plus en détail l'illustration de l'épreuve de luxe dite "normale" du "5 francs" (illustration #20), nous voyons immédiatement le poinçon de cette valeur imprimée en vert à l'intérieur d'une cuvette (premier élément), la mention de l'origine de cette épreuve "Atelier de fabrication des Timbres-poste. Paris" (deuxième élément), et la triple perforation obligatoire (troisième élément). Ces trois éléments se retrouveront sur chacune des valeurs émises au cours de l'année 1949 (5 fr., 15 fr. et 25 fr.).

La mention d'origine indiquée sur cette épreuve est imprimée dans la couleur utilisée (car il n'y a qu'une seule nuance pour ce tim-

bre) ou dominante (s'il y a plusieurs nuances: 40 fr., 50 fr. et 100 fr.).

Quant aux valeurs émises vers la fin de l'année 1950, il n'y aura pas de cuvette utilisée lors de l'impression, ce qui signifie que l'on n'a pas utilisé le poinçon d'origine pour les tirer. Cela s'applique évidemment dans le cas d'un timbre-poste en plusieurs couleurs (40 fr., 50 fr., et 100 fr.), et même au "10 francs" (qui fut imprimé en une seule couleur).



Fig. 20

b) Spéciales

Rarement avons-nous vu en France même des épreuves de luxe tirées en noir pour la métropole ou les colonies, exception faite pour certaines épreuves collectives de France que nous avons déjà qualifiées de "tirages du samedi soir" (Opus IV des Cahiers de l'Académie Québécoise d'Etudes Philatéliques, pp. A1 à A34).

Sans doute s'agit-il d'une commande spéciale de l'Office des Emissions de Timbres-poste de la principauté de Monaco. Comme Monaco payait cette commande, l'Atelier du Timbre-poste de Paris n'avait par conséquent aucune objection à réaliser ces épreuves de luxe "spéciales" pour cette émission postale de 1949.

L'Imprimerie d'Etat, située alors sur le boulevard Brune à Paris, a tiré ces mêmes épreuves de luxe dans une version que nous pourrions appeler "spéciale" c'est-à-dire en noir. Nous retrouvons par voie de conséquence une série de sept épreuves de luxe "spéciales" dans cette teinte.

L'illustration #21, qui montre le "10 francs" "Epreuve de luxe" en noir, nous présente la cuvette causée par le poinçon original. Ainsi nous comprenons maintenant comment l'Atelier a tiré ces épreuves de luxe "spéciales".

Les mêmes remarques précédentes s'appliquent à ce tirage spécial en noir: impression du poinçon au sein d'une cuvette pour toutes les valeurs de la série (ce qui n'était pas le cas pour les valeurs dites "normales" de 1950), mention d'origine "Atelier de fabrication des Timbres-poste, Paris" et perforation comptable.

Voilà donc la première véritable distinction

qui marque cette série spéciale en l'honneur du 75e anniversaire de la fondation de l'Union Postale Universelle: un tirage en noir des Epreuves de luxe, ce qui constitue une particularité remarquable.

c) Remarques

Un simple regard nous a donc conduit à la conclusion précédente: ces épreuves de luxe se présentent sous deux formes bien différentes (couleurs originales d'émission et en noir).

Une analyse un peu plus poussée fait apparaître d'autres remarques: ces épreuves de luxe ont été imprimées avec un poinçon d'origine (donc "avec" une cuvette) ou avec des molettes spéciales (par conséquent "sans" cuvette).

(1) avec cuvette

Ce sera le cas pour toutes les épreuves de luxe monochromes tirées dans la couleur originale ou en noir. Cela s'explique très facilement: comme elles étaient imprimées en une seule nuance, on pouvait se servir du poinçon d'origine.

La même raison s'appliquera aux valeurs émises en 1949, et qui furent tirées en une seule couleur: le "5 francs" (vert), le "15 francs" (carmin) et le "25 francs" (outremer).

Voilà pourquoi toutes ces valeurs (sept en noir et trois en couleur) se retrouveront imprimées en Epreuves de luxe avec une cuvette. Cela signifie concrètement qu'on s'est servi du poinçon d'origine.

(2) sans cuvette

Quand on connaît tant soit peu l'impression des vignettes au moyen de la taille-douce, nous pouvons comprendre qu'un timbre imprimé en deux couleurs ne peut être imprimé à l'intérieur d'une cuvette.

Cette raison justifie l'opinion que les valeurs "polychromes" émises durant l'année 1950 ont été tirées sans cuvette: les "40 francs", "50 francs" et "100 francs".

(3) exception

Mais on comprend moins bien pourquoi il existe une exception à ces règles normales: le 10 fr, bien que "monochrome", se retrouve imprimé sans cuvette! A moins qu'il ne s'agisse d'un oubli (de la part des ouvriers de l'Atelier) ou que dans la poussée des trois autres valeurs émises en 1950, on ait voulu faire expressément une "exception" à ces règles immuables. Il n'en reste pas moins que nous retrouvons

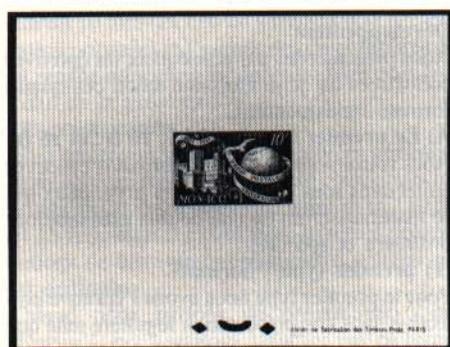


Fig. 21



Fig. 22

l'épreuve de luxe du "10 francs" (illustration #22) imprimée sans aucune cuvette!

d) Tirage

Encore une fois, malheureusement, nous devons avouer notre ignorance la plus totale concernant le tirage des ces "épreuves de luxe" tant dans leur version normale dans les couleurs d'origine que dans la présentation spéciale en noir.

Mais si nous tentons une comparaison avec la France métropolitaine et l'Andorre dont nous connaissons mieux les chiffres de tirage, nous pouvons avancer quelques chiffres qui pourraient éclairer davantage: le rapport numérique est d'environ une épreuve de luxe pour sept timbres non dentelés. En d'autres mots, on obtient 135 épreuves de luxe pour 1000 unités non dentelées.

Nous croyons raisonnable de penser qu'il y a eu probablement pour les épreuves de luxe dites "normales" un tirage équivalent: soit 135 exemplaires ou moins de chacune des valeurs. D'autres indices renforcent cette opinion: l'Andorre recevait 125 épreuves de luxe pour chacune de ses émissions (premier indice) et la difficulté réelle de s'en procurer actuellement (deuxième indice).

Tout cela nous incline à croire qu'il s'agit peut-être d'un tirage de cent unités seulement! Ou du moins, d'après une estimation personnelle, autour de ce chiffre.

e) Moment

Les remarques précédentes nous ont déjà indiqué que l'Imprimerie d'Etat a tiré ces épreuves de luxe (tant dans leur version normale que spéciale) à deux moments bien précis: toujours à la fin de l'année 1949 (pour les trois premières valeurs émises de la série) et à la fin de l'an

née 1950 pour les quatre autres valeurs. Ces épreuves de luxe étaient imprimées après le tirage régulier des timbres-poste dentelés, du moins était-ce la pratique pour la France métropolitaine. Il devait en être probablement de même pour Monaco...!

Conclusion

C'est pourquoi nous voyons déjà que cette émission postale célébrant l'U.P.U. des années 1949-1950 fait preuve d'originalité en ce qui a trait aux EPREUVES DE LUXE: un double tirage (couleurs originales et tirage en noir), utilisation ou non d'un poinçon spécifique (ce qui donne la cuvette sur l'épreuve de luxe) pour certaines valeurs, et autres points spéciaux (irrégularité, tirages, etc.).

LES EPREUVES COLLECTIVES

Introduction

C'est dans ce secteur des "tirages spéciaux" que nous constatons le mieux toute l'originalité que revêt l'émission monégasque consacrée au 75e anniversaire de l'Union Postale Universelle.

Pour mieux comprendre la section dévolue aux "EPREUVES COLLECTIVES", nous regrouperons ces dernières selon les timbres-poste imprimés sur chacune d'elles.

Il y aura en tout quatre formats utilisés pour imprimer ces épreuves collectives: le premier qui regroupa uniquement les valeurs de la Poste ordinaire (5, 10 et 15 francs); le second qui engloba toutes les vignettes mises en vente le 27 décembre 1949 (5, 15 et 25 francs); le troisième qui comprenait toutes les valeurs émises le 12 septembre 1950 (10, 40, 50 et 100 francs); enfin le quatrième format présentant seulement les valeurs de la Poste aérienne (25, 40, 50 et 100 francs).

Développement

Nous présenterons par conséquent les épreuves collectives de cette émission selon ces quatre formats fondamentaux.

A) Le premier format: 5 fr., 10 fr. et 15 fr. Nous retrouvons ce premier format d'épreuves collectives sous deux (2) types principaux qui se matérialiseront en une double présentation: ordinaire et spéciale.

(1) premier type "normal"

Pour le premier type nous avons l'épreuve collective dans une présentation régulière telle que montrée dans l'illustration #23: le "5 francs" dans la rangée inférieure d'une part; d'autre part



Fig. 23

la distance séparant les deux rangées de timbres est de 4 mm, tandis que les deux timbres inférieurs (10 et 15 francs) sont séparés par un espace de 3 mm.

Ce sera la même présentation qui servira normalement aux blocs-feuilles spéciaux tant dentelés que non dentelés. Nous nous pencherons davantage sur ces derniers dans la prochaine section de la présente étude.

(2) deuxième type "espacé"



Fig. 24

L'Atelier du Timbre de France utilisa les mêmes vignettes dans une présentation semblable, l'espace séparant les timbres étant toutefois beaucoup plus grand (illustration #24).

En effet l'espace séparant les deux rangées atteint 10 mm (au lieu de 4 mm dans la présentation normale) et l'espace des deux timbres de la rangée inférieure est de 9 mm (soit trois fois celui de la présentation initiale).

(3) présentation

Non seulement y aura-t-il deux types généraux pour les épreuves collectives qui comportent les trois valeurs de la poste ordinaire (5 fr., 10 fr. et 15 fr.), mais il existe aussi diverses présentations de cette première épreuve collective.

a) ordinaire

Quand nous parlons de présentation "ordinaire", nous voulons signifier par ce terme qu'il s'agit d'une épreuve collective qui comprend les vignettes postales émises dans leurs



Fig. 25

teintes initiales. Ainsi le 5 fr. sera en vert, le 10 fr. en jaune et le 15 fr. en rouge.

b) spéciale

D'autre part l'Imprimerie de Paris a réalisé ces mêmes épreuves collectives avec une présentation "spéciale" ou monochrome, c'est-à-dire en noir.

Nous possédons dans notre collection personnelle une épreuve collective en noir du type ordinaire.

Quand le catalogue Yvert & Tellier parle d'épreuves collectives en noir, il se réfère évidemment au premier type dit "normal" des épreuves collectives.

(4) autres informations

Comme toutes les épreuves collectives officielles tirées par l'Atelier du Timbre de France, nous devons remarquer les éléments généraux suivants: (1) le format qui demeure immuable: 15 mm de largeur et 8,5 mm de hauteur; (2) la mention d'origine "Atelier de Fabrication des Timbres-poste. Paris": toujours en couleur brune pour cette émission commémorative spéciale sauf pour les épreuves collectives tirées en noir (alors en cette couleur spécifique); (3) la triple perforation comptable.

(5) catalogues

Il nous semble que les catalogues français qui traitent des épreuves collectives comportant les trois valeurs de la Poste ordinaire devraient être plus explicites dans leur description et mentionner spécifiquement s'il s'agit du premier type ou du second type d'une part, et d'autre part de quelle présentation (ordinaire ou spéciale) il s'agit.

B) Le deuxième format: 5 fr., 15 fr. et 25 fr.

La confusion demeure encore plus grande relativement à ce deuxième format d'Epreuves collectives qui comporte, elle aussi, trois valeurs différentes: le 5 fr., le 15 fr. et le 25 fr.

(1) premier type

Nous retrouvons ces trois valeurs postales

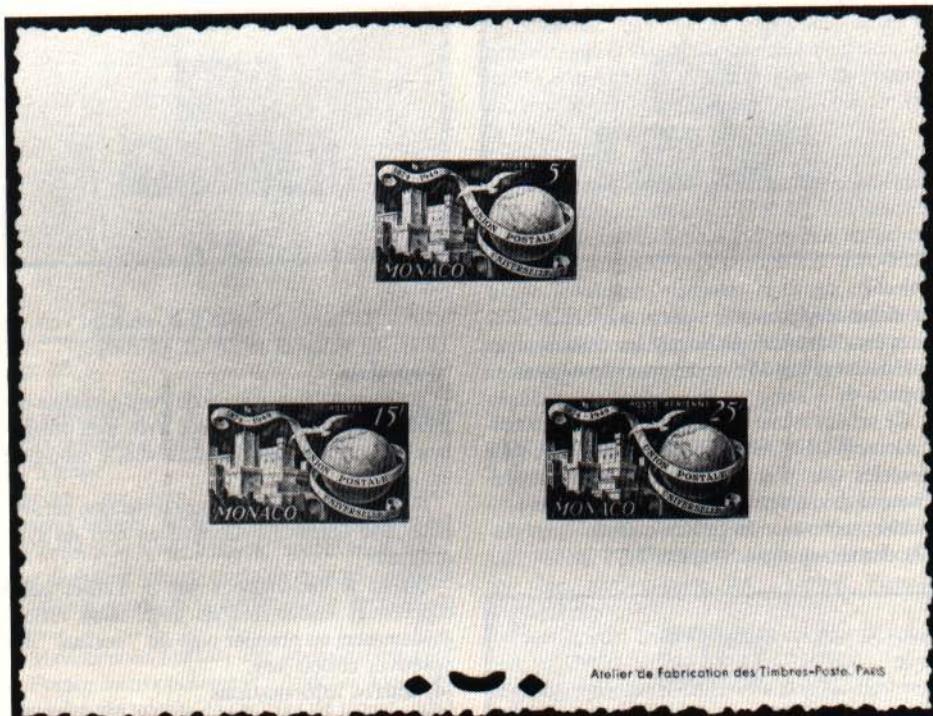


Fig. 26

regroupées sur cette épreuve collective sous une présentation régulière: (a) disposition en deux rangées; (b) même espace qui sépare ces rangées (4 mm) et les valeurs de la rangée inférieure (3 mm).

La vingt-cinquième illustration de la présente étude nous en présente un exemple concret qui nous fait voir précisément ce premier type avec les caractéristiques énumérées précédemment.
(2) deuxième type

Il s'agit maintenant d'un type tout-à-fait spécial qui a été réalisé sur un papier carton épais avec les poinçons eux-mêmes (puisque nous constatons la présence de trois cuvettes où sont imprimées chacune des valeurs), de son grand format (16,5 mm de largeur et 12,5 mm de hauteur) et d'un bord ondulé plutôt "droit", comme c'est le cas des autres épreuves collectives.

L'illustration #26 présente ce second type assez spécial que nous ne retrouvons pas pour les autres épreuves collectives (du moins selon les informations disponibles à ce moment-ci).

(3) présentation

Ces deux types d'épreuves collectives existent

également en deux versions: la version dite "ordinaire" ou celle que l'on retrouve habituellement, et la version qualifiée de "spéciale".

a) ordinaire

Quand on parle d'épreuves collectives, il s'agit ordinairement de cette sorte de présentation puisqu'elle comporte les valeurs postales émises dans les couleurs d'origine.

Ces deux types existent sous la forme "ordinaire", puisque nous en possédons un exemplaire de chaque sorte dans notre collection personnelle et qui pourraient être illustrées si nous avions recours ici à l'impression en couleur.

b) spéciale

Nous retrouvons ces deux types d'épreuves collectives sous la présentation dite "spéciale", c'est-à-dire monochrome ou uniquement en noir.

C'est le type premier que les catalogues français cotent quand ils mentionnent "épreuves collectives en petit format et en noir". Nous en possédons un exemplaire dans notre collection.

Quant au grand format désigné par le

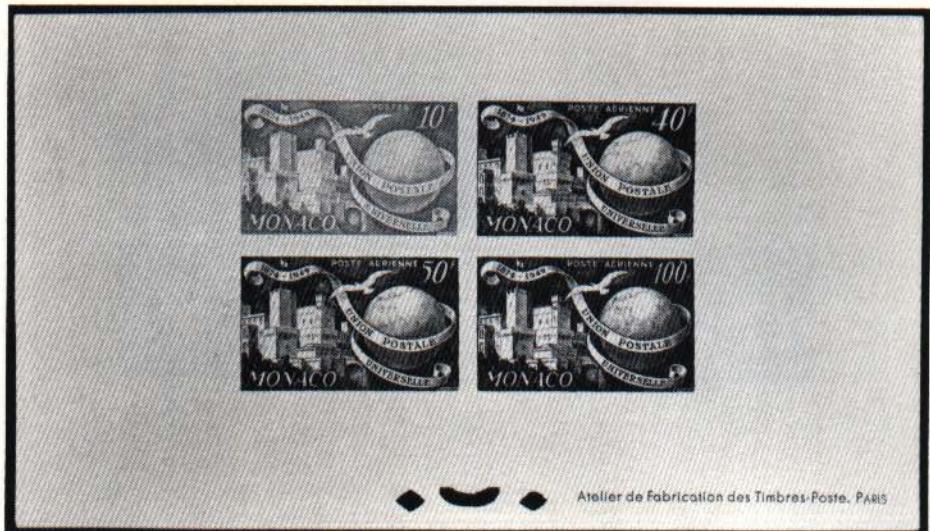


Fig. 27

catalogue Yvert comme "épreuve collective", il existe aussi sous cette présentation spéciale en noir. On les voit circuler beaucoup moins souvent. C'est sans aucun doute un indice de plus grande rareté. (environ douze exemplaires) Mais nous n'avons pas encore vu un exemplaire de cette épreuve collective "spéciale" en noir.

(4) autres informations

Les autres informations données précédemment s'appliquent intégralement quant à la présentation: il suffit de s'y rapporter pour les connaître ou simplement examiner les illustrations précédentes.

(5) catalogues

La plus grande confusion possible existe dans la description faite par les catalogues français des épreuves collectives qui comprennent ces trois valeurs: 5 fr., 10 fr. et 25 fr.

Au lieu simplement de parler d' "épreuves collectives" pour désigner le second type et d' "épreuve collective petit format" pour catégoriser le premier format, le catalogue YVERT & TELLIER devrait utiliser notre catégorisation (préférablement) ou, au minimum, parler de premier et deuxième type (à défaut de mieux).

Seulement une connaissance superficielle peut expliquer une telle confusion de la part d'un catalogue français qui se spécialise dans les description des "épreuves de luxe" pour la principauté de Monaco et qui place cet Etat dans la zone d'influence française au plan philatélique.

C) le troisième format (10 fr., 40 fr., 50 fr. et 100 fr.)

Moins de fantaisies sont connues dans ce troisième format qui comporte quatre timbres-poste de cette émission commémorative (10 fr., 40 fr., 50 fr. et 100 fr.), lesquels furent tous émis le 12 septembre 1950.

(1) un seul type

D'après nos connaissances actuelles, nous sommes portés à croire qu'il n'existe qu'un seul type dans les épreuves collectives qui regroupent les valeurs de cette série émise le 12 septembre 1950.

Il s'agit d'un type régulier qui propose ces quatre vignettes en un bloc central ayant la disposition suivante: le "10 francs" dans le coin supérieur gauche, le "40 francs" dans le coin supérieur droit, le "50 francs" dans le coin inférieur gauche et le "100 francs" dans le coin inférieur droit.

(2) présentation

Evidemment il y aura une double présentation de ces timbres-poste émis en 1950 comprise dans ce troisième format des épreuves collectives émises à l'occasion du 75e anniversaire de fondation de l'Union Postale Universelle.

a) ordinaire

Voilà la présentation la plus courante de ce format d'épreuve collective: les quatre vignettes précitées ont été imprimées sur l'épreuve collective dans leurs couleurs originales d'émission (illustration #27).

Cette épreuve collective comprenant ces quatre

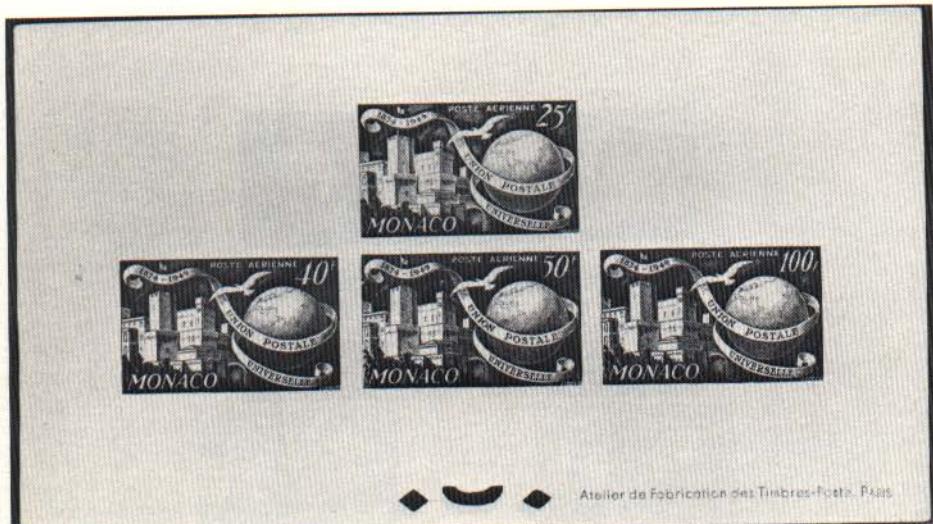


Fig. 28

valeurs existe aussi dans une présentation "spéciale", c'est-à-dire dans un tirage réalisé uniquement en noir.

D) le quatrième format: 25 fr., 40 fr., 50 fr. et 100 fr.

Le quatrième et dernier format des épreuves collectives émises à cette occasion regroupe les quatre valeurs de la Poste aérienne mises en vente au cours des années 1949 et 1950.

Pour cette dernière sorte d'épreuves collectives, l'Atelier du Timbre de France créera en-

core quelques fantaisies de ce genre dans les "tirages spéciaux", à la demande expresse de l'Office des timbres-poste de Monaco!

(1) premier type

Nous voyons ce premier type dans l'épreuve collective qui présente les valeurs de la Poste aérienne de la façon suivante: le 25 fr. seul à l'étage supérieur tandis que les trois autres valeurs (40 fr., 50 fr. et 100 fr.) forment la rangée inférieure en suivant un ordre croissant (de la gauche vers la droite).



Fig. 29

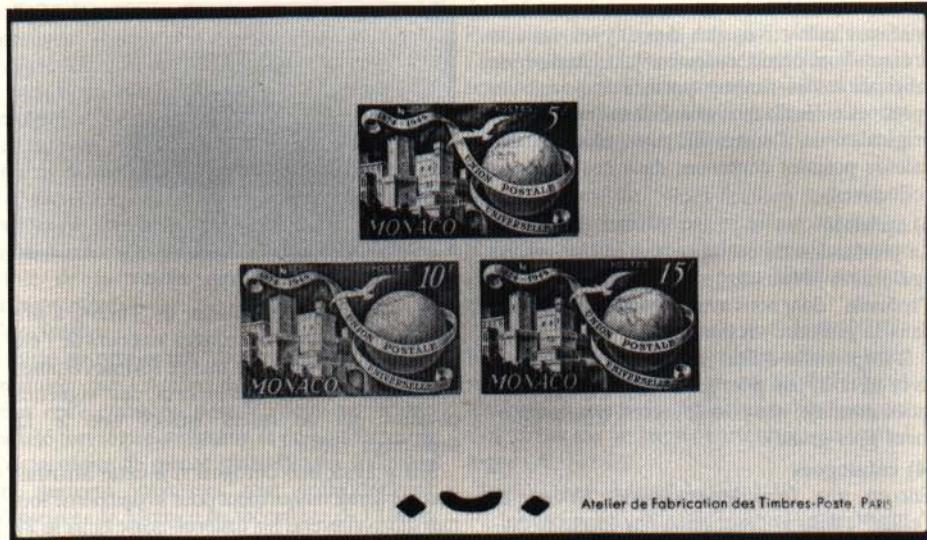


Fig. 30

Les épreuves collectives "normales" sur papier-carton épais suivent ce modèle de présentation très pratique: voilà pourquoi nous sommes portés à croire qu'il s'agit de la présentation habituelle la plus courante pour le quatrième format (illustration #28).

(2) second type

La deuxième version de cette épreuve collective comporte les mêmes valeurs disposées dans le même ordre, avec un espacement beaucoup plus grand: 1 mm entre les deux rangées, et le

même espace entre les trois vignettes constituant la seconde rangée. Pour le premier type, l'espacement total correspondait aux quatre-vingt-cinquième d'un demi-millimètre (illustration #29).

(3) présentation

L'Atelier du Timbre de France produisit ces deux types d'épreuves collectives sous deux formes de présentation différentes et habituelles à cette émission postale: ordinaire et spéciale.

a) ordinaire



Fig. 31

Comme d'habitude nous retrouvons ces épreuves collectives des deux types sous la présentation dite "ordinaire". L'Atelier de fabrication des timbres-poste a imprimé ces épreuves collectives d'abord dans les couleurs originales de l'émission pour chacune des valeurs postales contenues dans ces épreuves collectives.

b) spéciale

La production de ces épreuves collectives fut également réalisée en présentation dite "spéciale" dont nous avons abondamment traité dans la présente section.

L'Imprimerie d'Etat tira ces épreuves collectives en noir: tant pour le premier type (présentation normale) que pour le second type (espace-ment plus grand).

(4) catalogues

Encore une fois, le catalogue "Yvert & Tellier", dans sa description des épreuves collectives comportant les quatre valeurs de la Poste aérienne, amène le collectionneur à la plus grande confusion.

En effet il parle d'une "épreuve collective petit format", ce qui laisse supposer l'existence d'une épreuve collective "grand format". Nous ne croyons pas actuellement qu'il existe une épreuve collective de cette sorte pour ces valeurs postales.

D'autre part, toujours pour la même épreuve collective, il mentionne "épreuves collectives en noir" sans aucune référence aux types précis de cette épreuve collective. Le philatéliste qui possède une copie de cette épreuve collective en noir pourrait croire qu'elle est la seule présentation "spéciale" de cette épreuve collective, ce qui constitue une grave erreur.

Tous ces faits nous amènent à croire que la description offerte tant par Yvert & Tellier que celles des autres catalogues spécialisés (Maury et Cérès) pour ces épreuves collectives demeure truffée d'inexactitudes ou d'imprécisions, et qu'il y aurait lieu d'profondir leurs informations afin de renseigner mieux leurs lecteurs sur les différentes épreuves collectives émises par Monaco à l'occasion du 75e anniversaire de la création de l'Union Postale Universelle.

E) Autres informations

Enfin nous donnerons un certain nombre d'informations qui compléteront, espérons-le, notre survol de ces épreuves collectives bien spéciales de Monaco.

(1) tirage



Fig. 33

Nous estimons que l'Atelier du Timbre a tiré toutes ces épreuves collectives au cours de l'été 1950. En effet trois des quatre formats étudiés dans cette section contiennent des vignettes postales qui ne furent émises que le 12 septembre 1950!

S'il y avait une dérogation à cette affirmation, ce serait uniquement pour le deuxième format qui comprend les timbres-poste émis le 27 décembre 1949: 5, 15 et 25 francs. Il est possible que cette épreuve collective (tant pour les types que pour la présentation) ait été tirée à cette époque, mais nous croyons davantage qu'elle l'a été en même temps que tous les autres formats, c'est-à-dire pendant l'été suivant.

(2) nombre

Jamais l'Office des émissions de timbres-poste de Monaco n'a donné les chiffres exacts de tirage de ces épreuves collectives. Ce qui n'est pas le cas pour la France, car nous savons que le chiffre de tirage des EPREUVES COLLECTIVES demeure invariablement fixé à 25 exemplaires: il en est de même pour la principauté d'Andorre.

Nous pouvons cependant tenter, d'une part une estimation en tenant compte de la pratique métropolitaine et de celle des autres territoires apparentés, et d'autre part, en jetant un coup d'œil aux cotés indiquées par les catalogues.

La conclusion qui ressort d'une telle comparaison, c'est que l'on a affaire à un chiffre sensiblement inférieur à cinquante exemplaires pour chacune des épreuves collectives (maximum) ou peut-être même vingt-cinq exemplaires (minimum).

Nous inclinons présentement vers le chiffre minimum, ce qui entrerait davantage dans le cadre de la pratique habituelle de l'Atelier du Timbre français.

(3) cote

Nous sommes toujours étonnés par la faible

cote que les catalogues français accordent à ces épreuves collectives émises par Monaco, malgré leur grande rareté.

Sans doute une méconnaissance profonde de ces épreuves collectives par les auteurs directs des catalogues français peut-elle expliquer un tel état de fait.

Compte tenu de leur très faible tirage et de leur valeur thématique inhérente, elles devraient selon nous coter au moins le double sinon le triple de la valeur qui leur est attribuée présentement.

Conclusion

Juste au niveau des "épreuves collectives" produites par l'Atelier du Timbre de France pour cette émission postale, nous avons une variété fort impressionnante et particulièrement spectaculaire de pièces philatéliques spéciales qui peuvent intéresser tout collectionneur d'épreuves de Monaco ou thématiste de l'Union Postale Universelle.

Voici brièvement les principales conclusions que nous pouvons émettre sur la production des épreuves collectives réalisées à cette occasion: (1) tous les quatre formats existent en épreuves collectives du premier type; (2) à part le second format, tous les autres formats existent pour le second type; (3) les épreuves collectives en noir n'existent que pour le premier type; (4) quant à la présentation spéciale sur une très grande épreuve (couleur ou en noir), il n'y a que le deuxième format.

LES BLOCS-FEUILLETS SPECIAUX

Introduction

L'étude détaillée des "épreuves collectives" qui fait l'objet de la section précédente nous conduit tout naturellement à aborder la question des "blocs-feuillets spéciaux", la suite logique des épreuves collectives.

La production des blocs-feuillets spéciaux sur papier gommé retiendra autant notre attention que les épreuves collectives car ils demeurent inférieurs en nombre aux épreuves collectives. Ce qui signifie théoriquement que les "blocs-feuillets spéciaux" constituent de plus grandes raretés à cause de leur tirage infime.

Développement

Nous procéderons de façon identique dans notre analyse des blocs-feuillets spéciaux. Après avoir donné des informations générales sur les blocs-feuillets spéciaux (A), nous analyserons les quatre formats identiques aux épreuves collectives analysées (B).

A) Informations générales

Parmi tous les "tirages de luxe" réalisés après l'émission des timbres-poste dentelés, il nous semble personnellement que ce soit les blocs-feuillets spéciaux qui doivent retenir notre attention, et cela pour différentes raisons.

(1) nature

Quand on parle de "blocs-feuillets spéciaux", nous voulons signifier par ce terme des pièces philatéliques qui sont imprimées sur un papier gommé spécial, à peu près identique aux timbres-poste dentelés.

Qu'ils soient dentelés ou non dentelés, les blocs-feuillets sont toujours imprimés sur cette sorte de papier gommé, ce qui les différencie automatiquement des épreuves collectives qui sont tirées sur un papier-carton mat ou bristol léger (A. Novo).

(2) éléments caractéristiques

Parlons en premier lieu de leur présentation qui a les dimensions suivantes: 15 mm de largeur et 8,5 mm de hauteur. Cette présentation demeure toujours la même pour tous les blocs-feuillets de cette émission commémorative, indépendamment de leurs caractéristiques spéciales.

En second lieu nous retrouvons sur chacun de ces blocs-feuillets spéciaux la mention d'origine "Atelier de Fabrication des timbres-poste. Paris" inscrite en brun.

Troisièmement, nous verrons pour chacun des ces "blocs-feuillets spéciaux" la perforation comptable "des trois trous" qui demeure obligatoire pour toute production officielle de l'Atelier du Timbre de France, qu'elle soit destinée à la France ou à une autre administration postale apparentée comme l'est Monaco.

(3) types fondamentaux

Les quatre formats mentionnés pour les épreuves collectives, se retrouvent sous forme de blocs-feuillets mais regroupés sous deux types fondamentaux: dentelés ou non dentelés.

Il y a d'abord les blocs-feuillets spéciaux "dentelés" (ce qui constitue d'après nous la véritable nature des blocs-feuillets spéciaux sur papier gommé), et ensuite les "non dentelés" que nous devons considérer puisque les blocs-feuillets existent parfois sous cette forme (particulièrement dans cette émission postale).

Voilà pourquoi nous devons parler en premier lieu de "types fondamentaux" afin de mieux classifier ces blocs-feuillets produits par l'Atelier du Timbre.



Fig. 34

(4) présentation

Quant à une présentation "spéciale", c'est-à-dire qu'il y ait des blocs-feuillets non dentelés en noir, nous ne croyons pas qu'il en existe pour cette émission.

(a) France

L'existence de cette sorte de blocs-feuillets est attestée pour la France métropolitaine, mais seulement dans de très rares occasions: Croix-Rouge et Europa.

(b) Monaco

Diverses raisons motivent cette opinion personnelle: d'abord nous n'en avons pas encore vus malgré une dizaine d'années d'expérience dans les ventes sur offres françaises! D'autre part, le catalogue spécialisé des timbres-poste monégasques rédigé par A. Novo indique seulement l'existence de blocs-feuillets dans les nuances originales (page 142) et aucunement en noir!

(c) conclusion

Voilà pourquoi nous concluons actuellement qu'il n'y a pas eu de présentation "spéciale" pour ces blocs-feuillets monégasques émis en 1949 et 1950 pour célébrer le 75e anniversaire de l'Union Postale Universelle. A moins d'en découvrir ultérieurement (ce qui nous forcera à changer d'avis), nous concluons ainsi d'une façon absolue.

B) Les quatre formats émis

Quatre formats de blocs-feuillets spéciaux sur papier gommé furent émis pour le compte de la Principauté pour cette double émission commémorative spéciale de l'Union Postale Universelle, selon le même schéma utilisé par l'Atelier du Timbre français pour les épreuves collectives.

(1) 5 fr., 10 fr. et 15 fr.

D'abord, pour ce premier format de blocs-feuillets émis regroupant uniquement les valeurs de la Poste ordinaire (5 fr., 10 fr. et 15 fr.), il y eut en premier le bloc-feuillet "dentelé"

(illustration #30) comportant ces trois vignettes postales disposées de la façon suivante: le "5 francs" dans la rangée supérieure, et dans la rangée inférieure les deux autres valeurs (10 fr. et 15 fr.) La dentelure demeure identique aux timbres-poste dentelés émis. Puis nous retrouvons ces mêmes valeurs pour le second type fondamental: soit sous la forme "non dentelée" (illustration #31).

Compte tenu du fait que le "10 francs" n'a été émis que le 12 septembre 1950, nous pouvons raisonnablement croire que ces blocs-feuillets spéciaux sur papier gommé n'ont été imprimés qu'au cours de l'année 1950!

(2) 5 fr., 15 fr. et 25 fr.

Le second format des blocs-feuillets spéciaux émis à cette occasion regroupe les trois valeurs postales émises le 27 décembre 1949: 5 fr., 15 fr. et 25 fr.

Le premier exemple qui existe de ce deuxième format est le bloc-feuillet "dentelé" (illustration #32) qui constitue, selon nous, le véritable bloc-feuillet spécial.

Puis ce sera le bloc-feuillet "non dentelé" (illustration #33) qui est la copie identique du premier sauf évidemment la dentelure!

Tous ces blocs-feuillets ont pu être imprimés durant la seconde moitié de l'année 1949 puisqu'ils regroupent les valeurs postales émises le 27 décembre 1949 (première hypothèse), ou probablement durant l'été 1950 (deuxième hypothèse). Nous optons présentement pour la deuxième hypothèse sans avoir toutefois d'argument décisif à invoquer pour l'appuyer!

(3) 10 fr., 40 fr., 50 fr. et 100 fr.

L'Imprimerie a dû procéder d'abord à l'impression des blocs-feuillets spéciaux "non dentelés" de ce troisième format qui regroupe toutes les valeurs postales émises le 12 septembre 1950 (voir l'illustration #34): nous avons alors le deuxième type de ce format.



Fig. 35



Fig. 36

Puis il procéda à la perforation de quelques-uns de ces blocs-feuillets non dentelés, ce qui donna évidemment le premier type: les blocs-feuillets spéciaux "dentelés" (illustration #35).

Tous ces blocs-feuillets furent réalisés durant l'été 1950 par l'Atelier du Timbre de la France pour le compte de Monaco puisqu'ils ne comprennent que les valeurs émises le 12 septembre 1950!

(4) 25 fr., 40 fr., 50 fr. et 100 fr.

Le dernier format de ces blocs-feuillets spéciaux regroupe uniquement les valeurs consacrées à la Poste aérienne: 25 fr. (émis le 27 décembre 1949), 40 fr., le 50 fr. et 100 fr. (mis en vente le 12 septembre 1950).

Nous remarquons évidemment le bloc-feuillet "dentelé" (illustration #36) qui présente ce quatrième format d'une façon typique: l'étage supérieur ne comporte qu'une seule valeur (le "25 francs") tandis que la rangée inférieure comporte les trois autres valeurs (40 fr., 50 fr. et 100 fr.).

Puis le bloc-feuillet spécial "non dentelé" (illustration #37) reprenant automatiquement la même présentation que citée précédemment dans le dernier paragraphe, mais sans dentelure évidemment!

Tous ces blocs-feuillets spéciaux ont été imprimés en 1950, alors qu'ont été émises les trois valeurs élevées de la Poste aérienne de cette série.

C) Autres informations

Complétons brièvement cette section par quelques informations complémentaires: tirage, nombre et cote.

(1) tirage

Une simple connaissance des procédés techniques utilisés par l'Imprimerie d'Etat française nous indique que les blocs-feuillets spéciaux ont été tirés par les ouvriers au même moment que

les épreuves collectives, donc en même temps que tous les autres "tirages spéciaux".

Et même nous pouvons conclure logiquement que l'Atelier a d'abord tiré les blocs-feuilles spéciaux du deuxième type (ou non dentelés) avant de procéder à la création de ceux qui appartiennent au premier type (ou dentelés).

Nous pourrions même ajouter que, selon toute probabilité, le tirage de ces blocs-feuilles spéciaux a été réalisé au cours de l'été 1950 dans son ensemble sinon sa totalité!

(2) nombre

Encore une fois nous ignorons totalement le nombre de blocs-feuillets spéciaux (tant dentelés que non dentelés) réalisés pour le 75e anniversaire de l'Union Postale Universelle.

Toutefois, si nous nous référons aux pratiques de la France métropolitaine, nous pouvons découvrir les éléments suivants: (a) il est généralement inférieur à celui des épreuves collectives; (b) il varie entre douze (année 1939) et vingt-deux exemplaires (année 1959) sauf en de très rares exceptions.

A partir de ces informations, nous pouvons déduire la conclusion suivante: il est probable que le chiffre exact de chacun des deux types imprimés se situe en bas d'une vingtaine d'exemplaires.

Malgré ces tendances notées pour la France et l'Andorre, il se peut que la Principauté de Monaco ait exigé un plus fort tirage de ces blocs-feuillets spéciaux (tant dentelés que non dentelés) dans de sa commande auprès de l'Atelier du Timbre. Dans cette hypothèse, nous estimons que cette commande n'a pu dépasser cent exemplaires (maximum) et se situe probablement à la moitié (minimum).

Le négociant français Georges Laroze a par conséquent parfaitement raison de déclarer que ces "blocs-feuillets" demeurent des pièces



Fig. 37

philatéliques extrêmement rares tant non dentelées que dentelées.

(3) cotation

Les catalogues français leur donnent la même cote que les épreuves collectives bien que les blocs-feuilles aient été réalisés en un plus petit nombre d'exemplaires.

Nous croyons qu'une cote "doublée" au minimum correspondrait davantage à la réalité envisagée et traduirait leur rareté réelle sur le marché philatélique mondial.

Conclusion

Cette section consacrée aux "blocs-feuilles spéciaux" montre clairement la très grande originalité manifestée par cette émission spéciale de la principauté de Monaco pour célébrer le 75e anniversaire de la création de l'Union Postale Universelle en 1874.

Une analyse rapide des blocs-feuilles tirés par l'Atelier du Timbre dans le cadre de cette émission commémorative spéciale nous fournit quelques précisions d'ordre général: (1) tous les blocs-feuilles de cette émission existent en deux versions (dentelée ou non dentelée); (2) tous les blocs-feuilles appartiennent au premier type des épreuves collectives; (3) en principe, leur tirage doit être inférieur à celui des épreuves collectives déjà fort peu nombreuses.

EPILOGUE

Nous avons établi au début de cette étude que l'émission postale monégasque célébrant l'Union Postale Universelle de 1949-1950 manifestait de l'originalité à plusieurs égards.

Qu'il suffise de mentionner une mise en vente à deux moments précis et distincts (causée sans doute par la double célébration indiquée antérieurement), du tirage des épreuves et des essais de couleur (en deux phases: voilà une autre originalité de cette série postale), des épreuves de luxe ordinaires et spéciales (dont on ne retrouve pas d'équivalent nulle part ailleurs du moins dans leur présentation dite spéciale), des épreuves collectives (avec une gamme de produits qui étonne), et des blocs-feuilles spéciaux (de deux types spécifiques) qui mettent un point final spectaculaire aux nombreux "tirages spéciaux" de cette émission.

Voilà pourquoi nous sommes en droit d'affirmer que l'émission de Monaco émise dans le cadre du 75e anniversaire de l'Union Postale Universelle demeure l'une des plus originales réalisées par l'Atelier du Timbre de France et

constitue l'une des plus difficiles à étudier en profondeur à cause de sa complexité.

Puisse cette étude donner le goût à certains philatélistes d'approfondir les autres émissions spéciales de France ou pays apparentés qui présentent une telle gamme de "tirages de luxe" et qui font de ces dernières des joyaux de la philatélie française et même mondiale. Jacques NOLET de l'Académie québécoise d'études philatéliques.

EN AFFRANCHISANT PHILATELIQUEMENT VOUS FEREZ PLAISIR A VOS CORRESPONDANTS

MEMBERSHIP DUES SCHEDULE

(Effective January 1, 1990)

Admission fee

(New Members)	\$ 5.00
Canada	22.00
USA	22.00
Other Countries	22.00
Life Membership	325.00
Chapters	18.00
Affiliates	25.00
Reinstatement fee*	2.00

*This applies to all memberships which have expired.

All fees cover a 12-month period from date of initial publication or renewal and include 6 issues of the Canadian Philatelist.

Fees are expressed in **Canadian Dollars** except U.S.A. and other countries which are in **U.S.A. Dollars**.

For further information write to the
National Office, P.O. Box 5320,
Station "F", Ottawa, Ontario K2C
3J1.